

L'ELECTION DU COMTE DE PROVENCHER.

Monsieur J.-A.-F. Bleau, maire de la ville de Saint-Boniface, brigue les suffrages des électeurs du comté de Provencher pour les élections fédérales du 21 septembre. Nous n'hésitons pas à déclarer que tout Catholique de langue française, soucieux de nos droits scolaires, doit en honneur appuyer sa candidature. Commentant le résultat des élections générales du 26 octobre 1908, *Les Cloches* faisaient les remarques suivantes qui n'ont rien perdu de leur actualité et de leur justesse :

“ Le résultat de ces élections a été une majorité de 50 environ pour le Gouvernement libéral de Sir Wilfrid Laurier.

“ Le comté de Provencher a élu un libéral et un Irlandais catholique.

“ Les Canadiens-Français qui n'ont pas voté pour l'Honorable Larivière ont oublié le pacte, fait lors de l'organisation des comtés du pays, qui assurait aux Canadiens-Français l'élection d'un des leurs. Ils ont oublié aussi que c'est le Gouvernement libéral qui nous a enlevé en 1890 l'usage officiel de la langue française. Les Catholiques, qui ont voté dans le même sens, ont oublié que c'est le Gouvernement libéral Greenway qui nous a enlevé nos écoles en 1890; que c'est Sir Wilfrid Laurier, chef du parti libéral à Ottawa, qui s'est opposé en 1896 au Bill rémédiateur, consacrant le principe des écoles séparées et présenté à la Chambre par le Grand Maître des Orangistes, Sir Mackenzie Bowell; que c'est le même Sir Wilfrid Laurier qui n'a pas eu le courage en 1905 de nous octroyer tous les droits scolaires, sur tout le droit à l'école confessionnelle, que nous garantissait la Constitution, dans la Saskatchewan et l'Alberta; que le soi-disant règlement final Laurier-Greenway de 1896 ne nous donne *pratiquement* aucun droit pour nos anciennes écoles au point de vue catholique bien qu'il consacre une partie de nos droits au français, nous mettant cependant, nous les premiers occupants de ce pays, sur le même pied que tous les autres colons de langue étrangère à l'anglais. Voilà des faits incontestables que l'on peut essayer d'atténuer ou d'expliquer, mais qui restent absolument vrais et que beaucoup connaissent sans paraître s'en soucier beaucoup ! ”

Nul doute que, dans la présente lutte, le comté de Provencher saura se ressaisir et reconquérir la position perdue en 1908. Ce comté appartient de droit aux Canadiens-Français et aux Métis-Français qui en forment la majorité et qui doivent avoir à cœur d'être représentés par l'un des leurs et non par un homme étranger à leur nationalité et à leur langue. Que le souci des intérêts supérieurs et du patriotisme bien compris l'emporte sur l'aveugle esprit de parti et que tous les électeurs de langue française du comté de Provencher contribuent par leur vote à lui assurer un député catholique de langue française.